



Richard

Nom : Richard  
 Prénoms : Jean Paul Surnom : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : 680  
 Classe de mobilisation : 1907

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 3 Mars 1880, à St Georges d'Esp., canton d' Heurioux, département d' Isère, résidant à St Georges d'Espérance, canton d' Heurioux, département d' Isère, profession d' marchand de vin  
 fils d' Jean Claude et d' Berquet Benoit, domiciliés à St Georges d'Esp., canton d' Heurioux, département d' Isère

N° 17 de tirage dans le canton d' Heurioux

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Engagé volontaire

Compris dans la 4° partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_° portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Engagé volontaire pour 3 ans à la mairie de Heurioux, le 10 octobre 1898, pour le 11<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le 21 octobre 1898, non 10/11  
 Caporal le 21 septembre 1899.  
 Envoyé en disponibilité le 21 7/1901  
 Certificat de bonne conduite : accordé

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 118<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 15<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf.

**LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.
25 Octobre 1901	Pratimille	Italie
26 Octobre 1901	Heurioux	France
23 mai 1908	Heurioux	2°

1900 - 680

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le \_\_\_\_\_  
 du 30 mai au 25 juin 1904

A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le \_\_\_\_\_  
 du 15 au 31 Mai 1911

Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

**ÉPOQUE**  
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
19 octobre 1901	19 octobre 1911	19 octobre 1911	19 octobre 1918

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1899.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au dépôt.  
 (3) Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Mis en Allemagne : du 1<sup>er</sup> décembre 1916 au 20 août 1918